

**COMITE DEPARTEMENTAL DE MEURTHE ET MOSELLE
DE LA LIGUE NATIONALE FRANCAISE
CONTRE LE CANCER**

1, Rue du Vivarais
54500 VANDOEUVRE LES NANCY

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Etabli par NEXIOM AUDIT

Exercice clos le 31 décembre 2020

COMITE DEPARTEMENTAL DE MEURTHE ET MOSELLE
DE LA LIGUE NATIONALE FRANCAISE
CONTRE LE CANCER
1, rue du Vivarais – 54500 VANDOEUVRE LES NANCY

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Réunion de l'assemblée générale relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Aux membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.



CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 612-7 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du Code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

➤ Conventions avec l'association URILCO Lorraine

- Votre Association a versé, en 2020, à l'association URILCO Lorraine une subvention directe de 1 500 €.
- Elle lui a également octroyé une subvention indirecte de 2 500 € au titre d'une mise à disposition de locaux.

Administrateur concerné : Monsieur Claude SIGNORELLI

Villers lès Nancy, le 25 mars 2021

NEXIOM AUDIT
Commissaire aux Comptes



Isabelle CHAILLET